

PARAPENTE CLUB VERCORIN

Charte des membres

Voler ensemble, prendre soin du site et faire vivre le club.

Bienvenue au club !

Le Parapente Club Vercorin, c'est avant tout une bande de passionnés qui se retrouve pour voler, partager de bons moments et faire vivre un site exceptionnel. Cette charte pose quelques repères simples pour que chacun trouve sa place, du jeune pilote aux pilotes les plus aguerris — sans perdre l'esprit convivial qui fait le club.

1. Cotisation et année du club

La cotisation annuelle est de **CHF 50.-**. L'année du club court de mars à mars, avec l'assemblée générale organisée le premier vendredi de mars. La cotisation contribue notamment à l'entretien des terrains et aux activités qui font vivre le club.

2. Un club qui vit grâce à ses membres

Adhérer, c'est soutenir le site sur lequel on vole régulièrement et, dans la mesure de ses possibilités, contribuer à la vie du club. Il n'est pas nécessaire d'être disponible à chaque fois : chaque coup de main compte et toute participation est appréciée.

Cela peut être un coup de main pour enlever les ronces à l'atterrissage, préparer une sortie, animer un événement, racler la raclette, aider au bar ou donner un coup de propre en fin de soirée. Bref, toutes ces petites choses qui font qu'un club reste vivant et accueillant.

3. Prendre soin de notre site de vol

Les membres sont, autant que possible, de bons ambassadeurs du site de Vercorin. On encourage chacun à transmettre les bonnes informations et à orienter les pilotes vers les personnes ou organismes compétents lorsqu'une question dépasse ses connaissances.

Sur les décollages et les atterrissages, chacun contribue à la bonne cohabitation : respect des zones prévues, des consignes locales et des autres usagers, maintien de la propreté, et respect de la faune et de la flore. On laisse les lieux aussi propres — ou plus propres — qu'on les a trouvés.

4. Infos, idées et sorties

Chaque membre peut rejoindre la communauté WhatsApp du club, où circulent les informations pratiques, les annonces et les discussions du quotidien. La participation est libre, dans un esprit respectueux et convivial.

Une idée de sortie, d'activité ou d'amélioration du site ? Tous les membres peuvent faire des propositions au comité. Les initiatives sont les bienvenues : le club se construit aussi grâce aux envies et aux idées de ses membres.

5. Sécurité et responsabilité individuelle

Le parapente est une activité sportive qui comporte des risques. Chaque pilote reste responsable de ses décisions, de son niveau de compétence, de son matériel, de l'évaluation des conditions météorologiques et aérologiques, ainsi que du respect des règles et consignes applicables. Chacun vole dans les limites de ses capacités et renonce à voler lorsque les conditions ne lui semblent pas adaptées.

Lors des sorties et activités du club, chaque participant prend part aux activités sous sa propre responsabilité et veille à disposer des assurances adaptées, notamment en responsabilité civile et en couverture accident. Sauf obligation légale contraire, le club ne peut être considéré comme garant de l'absence d'accident, de blessure ou de dommage survenant sur le site de vol ou lors d'une activité. Cette mention ne supprime pas les responsabilités qui pourraient légalement incomber au club ou à ses représentants.

6. L'esprit du club

Respect, entraide, bonne humeur et passion du vol : c'est tout ce qu'on souhaite faire grandir à Vercorin. Pas besoin d'en faire des tonnes ; un peu de présence, un coup de main de temps en temps et l'envie de partager suffisent déjà à faire une différence.

Merci de faire partie de l'aventure et de contribuer à faire vivre le Parapente Club Vercorin !